

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Séance du jeudi 24 juin 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

**L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents** : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

**Absents excusés :**

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine  
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul  
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

**2021/49 – FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LES FAMILLES HORS COMMUNE**

Afin de répondre aux exigences de la CAF qui subventionne les activités périscolaires et extrascolaires, il convient de fixer deux tarifs pour les familles extérieures à la commune qui fréquentent la structure de Roumare.

Le Maire propose pour la prochaine rentrée scolaire de fixer les tarifs de la manière suivante :

- Accueil périscolaire : Tarif plein hors commune (familles imposables) : 3,50€ / heure – 1,75€ / demi-heure
- Accueil périscolaire : Tarif plein hors commune (familles non-imposables) : 3€ / heure – 1,50€ / demi-heure
- Accueil extrascolaire : Tarif plein hors commune (familles imposables) : 19€ / jour – 95€ / semaine de 5 jours
- Accueil extrascolaire : Tarif plein hors commune (familles non-imposables) : 17,50€ / jour – 87,50€ / semaine de 5 jours

Pour les semaines incomplètes (3 ou 4 jours), le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les tarifs périscolaires et extrascolaires pour les familles hors commune.**

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération  
Le 02 juillet 2021